



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix sept octobre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du dix octobre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil, à huis clos, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC1-1-4-92

**OBJET : 2025F07 - FOURNITURE DE PRODUITS ET MATÉRIELS
D'ENTRETIEN ET D'HYGIÈNE POUR LES SERVICES DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES
ATTRIBUTION DE DEUX ACCORDS-CADRES DE FOURNITURES
ET SERVICES**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. Henri MARTIN
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à Alain ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. Guy MERIEL
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard (pouvoir donné à Jean RAUZY)
	: M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme CHAPUS Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel
	: Mme BRU Laetitia
	: M. GROUSSOU Bernard
	: Mme LE CORRE Christiane
	: M. LOPES Ernest
	: Mme PERE Catherine (pouvoir donné à Christiane LECORRE)
	: M. ZANIN Daniel
	: Mme HOHOL Elisabeth
	: M. ZMUDA Patrick
	: Mme FURLAN Josiane

Absents et excusés :

Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno
	: Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe
	: Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services de la CC2R
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial à la CC2R

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC1-1-4-92

OBJET : 2025F07 – FOURNITURE DE PRODUITS ET MATÉRIELS D'ENTRETIEN ET D'HYGIÈNE POUR LES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES

ATTRIBUTION DE DEUX ACCORDS-CADRES DE FOURNITURES ET SERVICES

Par délibération en date du 27 juin 2024, les membres du Conseil communautaire ont attribué les accords-cadres suivants :

- Lot 1 – Produits d'entretien classiques : au candidat SAS DISTREP pour un montant maximum de 12 000 € HT par période ;

- Lot 2 – Produits d'entretien spécifiques pour la cuisine centrale, le centre de loisirs de Gâches et la résidence Baliverne : au candidat SAS SODISCOL pour un montant maximum de 60 000 € HT par période ;

- Lot 3 – Produits d'entretien spécifiques pour le service des sports : au candidat SAS HYCODIS pour un montant maximum de 6 500 € HT par période ;

- Lot 4 – Produits d'entretien, produits à usage unique et matériel d'entretien pour les piscines : au candidat SARL ALIANYs pour un montant maximum de 5 000 € HT par période ;

- Lot 5 – Produits d'entretien spécifiques pour les bassins, plages et vestiaires de piscines : au candidat SAS HYCODIS pour un montant maximum de 5 000 € HT par période ;

- Lot 6 – Produits d'entretien spécifiques pour le traitement de l'eau des piscines : au candidat GÂCHES CHIMIE SA pour un montant maximum de 10 000 € HT par période ;

- Lot 7 – Produits d'entretien spécifiques pour la Petite Enfance : au candidat SAS SODISCOL pour un montant maximum de 2 500 € HT par période ;

- Lot 8 – Produits d'entretien spécifiques pour le service Assainissement : au candidat SAS DISTREP pour un montant maximum de 1 000 € HT par période ;

- Lot 9 – Produits d'entretien spécifiques pour les services du CIAS : au candidat SAS HYCODIS pour un montant maximum de 5 000 € HT par période ;

Le lot 5 – Produits d'entretien spécifiques pour les bassins, plages et vestiaires de piscines et le lot 8 – Produits d'entretien spécifiques pour le service Assainissement pour des raisons de mauvaise qualité de produits n'ont pas été reconduits à la fin de la première période et ont fait l'objet d'un courrier de non-reconduction en date du 23/05/25.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une nouvelle consultation, dont la date de remise des offres était fixée au 5 septembre 2025 à 12h00, pour la fourniture de produits et matériels d'entretien et d'hygiène concernant ces sites de la Communauté de Communes des Deux Rives et plus précisément pour l'attribution des deux lots susmentionnés.

Cette consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché est décomposé en 2 lots :

Lots	Désignation
01	Produits d'entretien spécifiques pour les bassins, plages et vestiaires des piscines
02	Produits d'entretien spécifiques pour le service assainissement

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 25 septembre 2025 pour le jugement des offres.

LOT 1 : PRODUITS D'ENTRETIEN SPÉCIFIQUES POUR LES BASSINS, PLAGES ET VESTIAIRES DES PISCINES

2 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL Haute Performance Chimie	42610 St Romain le Puy
SAS DISTREP	82000 MONTAUBAN

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables. Les critères d'analyse des offres pour le lot 1 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique : Qualité de l'offre, conformité aux exigences	55.0 %
2.1-Transmission ordonnée de l'ensemble des fiches techniques et fiches de données sécurité	10.0 %
2.2-Conformité des fiches techniques produits/articles au regard des caractéristiques techniques particulières décrites au CCTP	45.0 %
3- Fourniture de fiches de protocoles plan de nettoyage, mise à disposition des matériels de distribution, formation du personnel	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SAS DISTREP est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

Au vu du choix de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer le marché au candidat classé en première position conformément au classement suivant :

Montant maximum par période : 5 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T.
1	SAS DISTREP	1 487,10 €
2	SARL Haute Performance Chimie	2 225,52 €

LOT 2 : PRODUITS D'ENTRETIEN SPÉCIFIQUES POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SAS DISTREP	82 000 MONTAUBAN

Au vu du tableau d'ouverture des plis, la candidature est jugée recevable.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 2 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique : Qualité de l'offre et conformité aux exigences	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SAS DISTREP est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

Au vu du choix de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer le marché au candidat suivant :

Montant maximum par période : 3 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T.
1	SAS DISTREP	2 353,17 €

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1 - Produits d'entretien spécifiques pour les bassins, plages et vestiaires des piscines : d'attribuer l'accord-cadre au candidat SAS DISTREP pour un montant maximum de 5 000 € HT par période ;

- pour le lot 2 – Produits d'entretien spécifiques pour le service Assainissement : d'attribuer l'accord-cadre au candidat SAS DISTREP pour un montant maximum de 3 000 € HT par période.

- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les accords cadres correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- pour le lot 1 – Produits d'entretien spécifiques pour les bassins, plages et vestiaires des piscines : d'attribuer l'accord-cadre au candidat SAS DISTREP pour un montant maximum de 5 000 € HT par période ;

- pour le lot 2 – Produits d'entretien spécifiques pour le service Assainissement : d'attribuer l'accord-cadre au candidat SAS DISTREP pour un montant maximum de 3 000 € HT par période.

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les accords cadres correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 17 octobre 2025

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

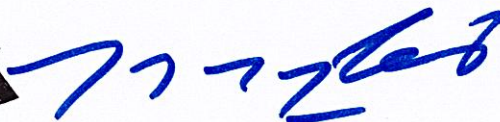
A Valence d'Agen, le 20 octobre 2025

La secrétaire de séance
Conseillère municipale de la Mairie
de VALENCE D'AGEN



Laetitia BRU

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

28 OCT. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 28 OCT. 2025

AR Préfecture

2025F07 - Fourniture produits et matériels entretien et hygiène services de la CCR2 - 2 accords cadre

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20251017-2025CC1_1_4_92-DE
Numéro d'acte :	2025CC1_1_4_92
Date de décision :	17/10/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-4-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / accords-cadres)
Fichier acte :	2025CC1-1-4-92 - 2025F07 - Fourniture produits et matériels entretien et hygiène services de la CCR2 - 2 accords cadre.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	28/10/2025 14:11:27
Date de réception de l'AR :	28/10/2025 14:11:49